

**DECLARATION DE LA MODIFICATION
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION N° 15272*
Article R512-54-II du code de l'environnement**

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

LES TULIPES

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique

Société civile d'exploitation agricole

N° SIRET

41445425600010

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

LA GRANDE MAISON

N° et voie ou lieu-dit

LOUVAINES

Complément d'adresse

49500

SEGRE EN ANJOU BLEU

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone

+33272213701

Portable

+33628291240

Fax

(facultatif)

Courriel

jeanbernard.desnos@seenovia.fr

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom

LARDEUX

Prénoms

Dominique

Qualité

gérant

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

41445425600010

Enseigne ou nom usuel du site

SCEA LES TULIPES

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

La grande Maison

N° et voie ou lieu-dit

La grande Maison

Complément d'adresse

49500

SEGRE EN ANJOU BLEU

Code postal

Commune

Téléphone

+33272213701

Portable

+33628291240

Fax

(facultatif)

Courriel

Description générale du projet de modification de l'installation :

Exploitation agricole en polyculture élevage avec un troupeau de vaches laitières

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la modification avec les installations existantes

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

La modification concerne l'implantation de l'installation
(modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux...)

Oui Non

Si oui, le déclarant **peut** joindre à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan d'ensemble à jour** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation **et du projet de modification**. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés...
- **Un plan de situation du cadastre actualisé** dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage.

Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation :

Projet 1: Construction d'une nurserie pour les veaux
Projet 2: Extension de la stabulation des vaches laitières
Projet 3: Construction d'une fosse à lisier

5 – MODES D'EXPLOITATION

La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation
(évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets...)

Oui Non

Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :

6 – PRÉSCRIPTIONS APPLICABLES

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :
Si oui, joindre votre demande de modification.

Oui Non

7 – AUTRES MODIFICATIONS

Descriptions éventuelles d'autres modifications :

Fait à

le

Signature du déclarant



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREUVE DE DEPOT N° A-0-N80GF8WIMD

**DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

SCEA LES TULIPES	
La grande Maison	
La grande Maison	LOUVAINES
49500	SEGRE EN ANJOU BLEU

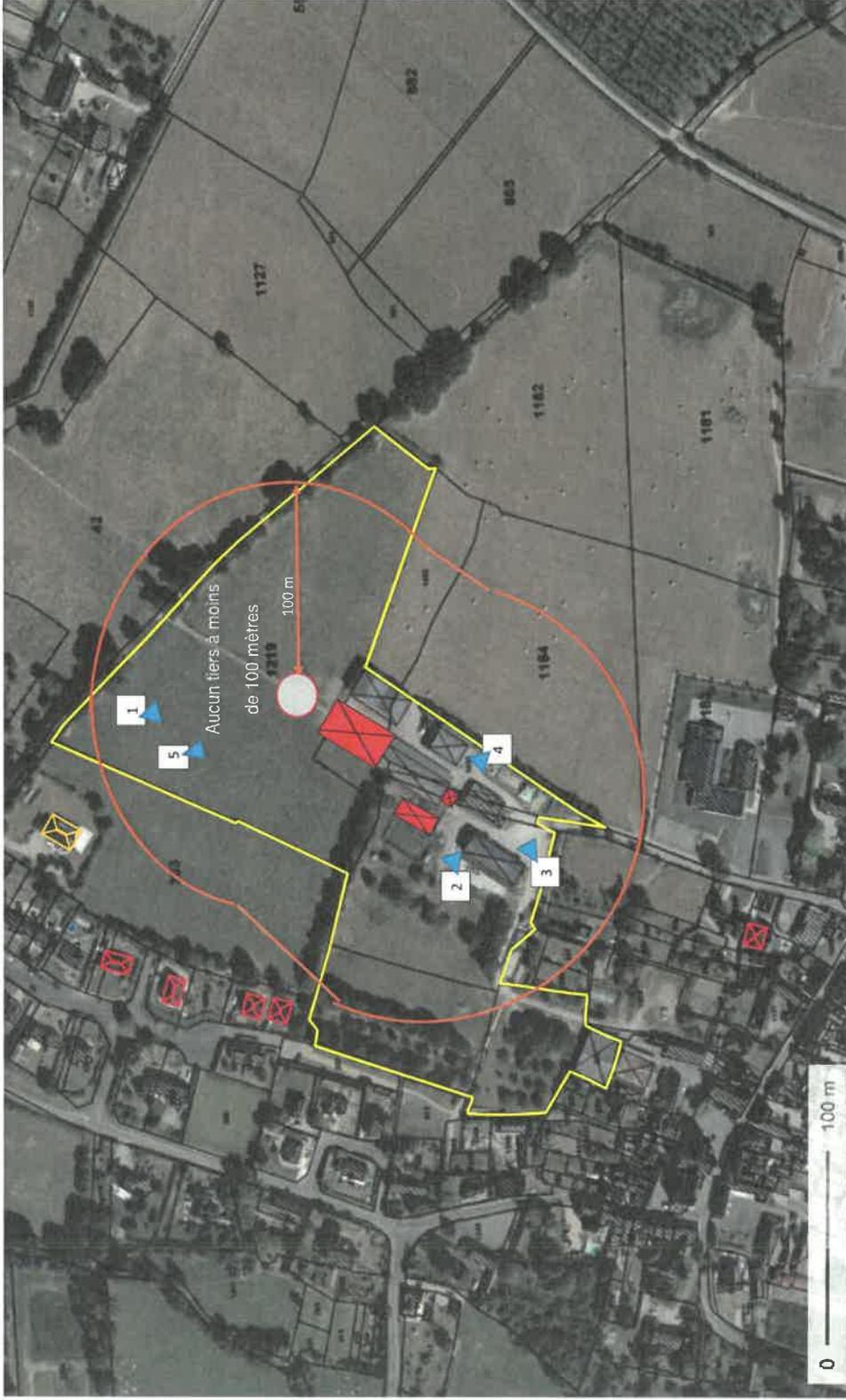
Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Demande de modification de certaines prescriptions applicables : NON

Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).



LEGENDE

-  Habitation demandeur
-  Tiers
-  Projet
-  Limite de propriété
-  Prise de vue